

Communiqué de presse des canadiens ressortissants des pays des Grands Lacs africains

Le président rwandais Paul Kagame devrait être déclaré persona non grata au Canada

Montréal, le 20 avril 2006. – Un collectif d'associations regroupant les canadiens originaires de la région des Grands Lacs africains a adressé une lettre au premier ministre Steven Harper lui demandant que la visite du président rwandais Paul Kagame prévue à la fin avril soit annulée et que celui-ci soit plutôt déclaré persona non grata au Canada. Le président Kagame est l'*invité d'honneur* au colloque « Éducation et développement économique en Afrique » organisé par le Conseil canadien pour l'Afrique du 25 au 26 avril 2006 à Montréal.

Accusé à juste titre par des nombreux rapports de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, le président Kagame ne mérite aucunement un visa d'entrée au Canada.

- ◆ Il y a eu de nombreux rapports de massacres de civils rwandais et réfugiés burundais avant, pendant et après 1994 par le Front patriotique rwandais qui est présentement au pouvoir à Kigali. La Commission d'experts des Nations Unies avait noté dans son rapport de 1994 que des crimes contre l'humanité avaient été commis par les deux parties dans le conflit armé rwandais. En effet, pendant tout son parcours pour la conquête du pouvoir, le FPR s'est rendu coupable de massacres systématiques de populations civiles hutu tant rwandais que burundais.
- ◆ Le 6 avril 1994, le FPR commettait, sur décision de Paul Kagame, le crime qui allait enfoncer le Rwanda dans un drame sans précédent. Dans un livre récemment publié, le lieutenant Ruzibiza, membre du FPR, accuse le général Kagame d'avoir commandité l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais qui a coûté la vie au président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, les membres de l'équipage ainsi que leurs délégations respectives.
- ◆ Selon le lieutenant Ruzibiza, témoin oculaire de ces faits, Paul Kagame a de ses propres mains activement participé à des massacres de populations notamment le 12 mai 1994 à Muhura (Byumba). Kagame est monté dans sa jeep et a mitraillé la population rassemblée au *canon 12,7 machine gun* antiaérien. **Plus de huit cents personnes furent tuées ce jour là.** (Rwanda, l'histoire secrète; par Lieutenant Abdul Joshua Ruzibiza; Éditions du Panama, 2005 ; p.294).
- ◆ Un rapport de la Commission d'enquête non-gouvernementale sur les violations massives des droits de la personne en République démocratique du Congo, publié en 1998 conclut que le gouvernement rwandais peut être tenu pour responsable des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'actes de génocide.
- ◆ Enfin, en 1998, Kagame franchit une nouvelle étape en décidant d'envahir une deuxième fois le Congo. Cette invasion débouchera sur un conflit qui fera entre **3 et 5 millions de morts**, selon Amnesty International. Kagame a massacré indistinctement congolais, réfugiés burundais et rwandais.

En tant que véritable homme fort du Rwanda, le président Kagame est responsable de toutes ces violations, non seulement parce qu'il était au courant des crimes perpétrés par son armée mais également parce qu'il a personnellement planifié et commandité la plupart de ces violations.

Le Canada, à titre de chef de file dans le respect et le maintien des droits de la personne, ne devrait pas accueillir un tel individu sur son territoire. La loi canadienne sur l'immigration et les règlements permettent au Canada de refuser l'entrée au pays à un membre important d'un gouvernement qui a participé de façon systématique à des violations des droits de la personne, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité.

Le Canada doit faire preuve de leadership moral en posant un geste en faveur de la lutte contre l'impunité et d'une justice impartiale pour les victimes du Rwanda. La plus belle façon de le faire serait de déclarer le président rwandais persona non grata au Canada, ou du moins, d'annuler cette visite, si privée soit-elle. Accueillir le président Kagame en ignorant les crimes et les lourds soupçons qui pèsent contre lui est moralement inacceptable et préjudiciable aux contribuables canadiens originaires du Congo, Burundi et Rwanda qui ont trouvé asile au Canada.

Pierre Claver Nkinamubanzi

Jean Musafiri

Ikundji Kasololo

Président du Congrès Rwandais
Du Canada

Président de la Communauté
Burundaise du Canada

Coordonnateur du Forum
Baraza La Kivu